

**APPEL A CANDIDATURE  
POUR UN POSTE D'ENSEIGNANT EN CYCLE  
PRIMAIRE  
(1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> année)**



à pourvoir à la rentrée de septembre 2010

-----

**Section francophone  
avec interventions dans les autres sections linguistiques**

-----

Enseignant diplômé (titulaire des titres permettant d'enseigner dans un pays de l'U.E.), ayant de préférence une expérience d'enseignement en Ecole Européenne ou d'un dispositif d'enseignement international, vous adhérez à la philosophie de Jean Monnet définissant la mission des Ecoles européennes :

*"Elevés au contact les uns des autres, libérés dès leur plus jeune âge des préjugés qui divisent, initiés aux beautés et aux valeurs des diverses cultures, ils prendront conscience, en grandissant, de leur solidarité. Tout en gardant l'amour et la fierté de leur patrie, ils deviendront, par l'esprit, des Européens, bien préparés à achever et à consolider l'œuvre entreprise par leurs pères pour l'avènement d'une Europe unie et prospère".*

Vous enseignez généralement en langue **française**, dont vous êtes locuteur natif, mais votre maîtrise de **l'anglais** ou de **l'allemand** vous permettra de vous concerter avec vos collègues non-francophones et de vous entretenir autant que nécessaire avec les parents de vos élèves. En effet, l'harmonisation permanente du travail entre les sections linguistiques dans le cadre du projet de l'école, ainsi que la participation active des parents à la vie de l'école sont indispensables.

Vous pourrez être amené à intervenir en **anglais** ou en **allemand** dans les classes des autres sections linguistiques en cas d'absence d'enseignant, une habilitation à l'enseignement d'une de ces langues est indispensable pour ce poste.

Enseignant en cycle **primaire**, vous avez une expérience de l'enseignement auprès d'enfants de 6 à 11 ans, dont vous saurez profiter pour vous investir dans les finalités de ce cycle :

- Poursuivre l'éducation initiée en maternelle en amplifiant et en approfondissant les apprentissages par une première systématisation ; alphabétisation, apprentissage du langage mathématiques (espace numérique, quantification additive, soustractive, multiplicative, initiation à la division etc...), activités linguistiques, lecture, écriture,... ;
- Initier et approfondir les apprentissages d'écriture et de dessin ;
- Faire acquérir dans les différents domaines d'apprentissage les compétences de base définies à partir des programmes respectifs et définies dans les pages du carnet scolaire ;
- Donner aux élèves dans tous les domaines une méthode leur permettant d'apprendre efficacement par eux-mêmes, de poser clairement les questions d'un problème et de rechercher avec l'aide des moyens didactiques actuels (bibliothèque, Internet, documents,...) et des enseignants les réponses et les solutions appropriées ;
- Apprendre aux élèves à poser les questions essentielles et à rechercher eux-mêmes des éléments de réponse, à fixer et à retenir l'essentiel du savoir-faire et des connaissances (réf. : 2002-D-7710-fr-3 découverte du monde) ;

- Cultiver chez les élèves l'esprit européen par le mélange des nationalités et des langues lors des activités communes pendant les Heures Européennes, discipline nouvellement redéfinie par un groupe de travail du Conseil d'Inspection (réf. : 2001-D-85) ;
- Développer chez les élèves l'intérêt et l'attrait des autres langues par l'apprentissage d'une langue II ;
- Encourager les élèves à exploiter leurs dons naturels dans les activités artistiques et musicales en suivant les étapes progressives des programmes en question. (réf. : 2002-D-19-fr-3 ; 2002-D-7410-en-3) ; développer la connaissances des élèves dans le domaine des arts
- Promouvoir l'esprit sportif des élèves en les faisant participer activement aux activités de l'éducation physique décrites dans le programme (2002-D-7510-en-3)
- Aider les élèves en difficultés d'apprentissages par des mesures d'aides appropriées (1999-D-383) ;
- Intégrer des élèves à besoins spécifiques dans la mesure du possible dans le groupe classe régulier en définissant les moyens d'intégration appropriés ;
- Favoriser par une différenciation interne à la section la progression des élèves qui apprennent autrement, en étant en avance sur leurs camarades de même âge.

Devant enseigner, dès la première classe le français en tant que langue 2, vous devrez avoir des compétences en français langue étrangère. Il serait souhaitable que vous ayez des diplômes concernant cet enseignement, ou, au minimum que vous ayez suivi un stage et que vous ayez engagé une réflexion pédagogique concernant ce domaine.

Une expérience d'enseignement d'une autre langue est souhaitable.

Votre poste sera implanté à l'Ecole européenne de Strasbourg, 6 rue de Wallonie, ou vous assurerez 25 h 30 hebdomadaire d'enseignement réparties sur cinq jours de classe, 180 jours par an, complétées du temps nécessaire à l'accueil et à la surveillance des élèves, à la concertation avec l'équipe enseignante de l'école (suivi individuel des élèves, mise en œuvre commune des projets pédagogiques), aux rencontres avec les parents d'élèves. Vous serez placé sous l'autorité pédagogique de la directrice chargée des cycles maternel et primaire de l'école.

Votre mission est annuelle mais renouvelable. Votre engagement, pour vous adapter au système spécifique des Ecoles Européennes et donc pour vous former de façon permanente sera déterminant. Aussi, vous bénéficierez de l'aide, de la formation et de l'encadrement nécessaires à votre perfectionnement et votre apprentissage professionnel.

L'exercice de votre mission sera suivi et évalué régulièrement dans le cadre fixé par les objectifs et contenus des programmes des Ecoles Européennes.

Candidat à cette mission, vous fournirez les documents suivants :

- dernier rapport d'évaluation ou d'inspection ;
- lettre de motivation ;
- Curriculum vitae détaillé
- Photocopies des diplômes

Vous adresserez ces documents à l'adresse suivante :

**Madame Julia MARLIER**  
**Ecole Européenne de Strasbourg**  
**6 rue de Wallonie**  
**67000 STRASBOURG**

pour le 20 mars 2009